
MUNICIPALITE

R E P O N S E

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli
et consorts relative à l'équipement des bâtiments scolaires de parcs à vélos
et barres pour trottinettes

Renens, le 1^{er} octobre 2010/JCB/ac

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 9 septembre 2010, Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli a demandé si les bâtiments scolaires étaient équipés de parcs à vélos et barres pour trottinettes et si le cas échéant, la Municipalité pensait remédier à cet état de fait.

A l'heure actuelle, le site du Léman et le Collège de Verdeaux sont équipés de porte-vélos ou de supports pour les 2 roues.

Concernant les bâtiments primaires, il n'y a effectivement aucun équipement de ce type. Actuellement les enfants, peu nombreux selon la Direction, se rendant en trottinettes à l'école, les plient et les rangent dans les vestiaires afin de prévenir les vols.

La mise en place systématique d'un équipement extérieur pouvant accueillir les 2 roues et les trottinettes, peut être envisagée pour l'ensemble des bâtiments scolaires, en coordination avec la Direction de l'Etablissement primaire qui est favorable à une telle mesure.

La Municipalité propose d'entrer en matière et procédera, dans le courant du printemps 2011, à la pose de cet équipement sur les sites primaires pour un montant de Fr. 22'000.—. Les coûts seront répartis dans les comptes des différents bâtiments scolaires concernés.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli et consorts, déposée lors de la séance du Conseil communal du 9 septembre 2010, relative à l'équipement des bâtiments scolaires de parcs à vélos et barres à trottinettes.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ